

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
10 septembre 2003  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-septième session**  
Points 36 et 160 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-huitième année**

**La situation au Moyen-Orient**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Lettres identiques datées du 10 septembre 2003,  
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris à la suite des deux attentats terroristes sanglants que des Palestiniens ont perpétré hier contre des citoyens israéliens.

Hier soir, 9 septembre 2003, vers 23 h 20 (heure locale), un kamikaze palestinien a fait exploser une bombe dans un café très fréquenté de la rue Emek Refaim, principale artère du quartier de la colonie allemande à Jérusalem. La forte explosion a soufflé les immeubles des alentours, faisant au moins sept morts et une quarantaine de blessés parmi la population civile. L'organisation terroriste Hamas, qui opère librement depuis le territoire de l'Autorité palestinienne, a revendiqué l'attentat et menacé de perpétrer d'autres actes meurtriers contre des civils israéliens.

Le 9 septembre 2003, vers 18 heures (heure locale), un kamikaze a fait exploser une bombe dans une gare routière pleine de monde près de Rishon Letzion dans le centre du pays. Au moins 7 personnes ont été tuées et 30 ont été blessées, la plupart grièvement, lorsque le kamikaze a fait détoner un engin qui a provoqué une forte explosion dans les alentours de l'hôpital Assaf Harofeh. La bombe était remplie de clous et de shrapnells afin de causer un maximum de souffrances et de lésions chez les victimes. Cet attentat a lui aussi été revendiqué par le Hamas.

Les attentats susmentionnés ont été commis un peu plus d'une semaine après que des terroristes palestiniens ont tendu une embuscade à une voiture près de Kochav Hashachar le 29 août 2003, tuant un homme et blessant grièvement son épouse enceinte. Le véhicule, qui circulait sur la route Alon, a fait un tonneau lorsque deux hommes armés ont ouvert le feu. Shalom Harmelech (25 ans) d'Homesh a été tué. Les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, fidèles au mouvement Fatah de Yasser Arafat, ont revendiqué l'attentat.



Le 19 août 2003, un kamikaze a provoqué un bain de sang dans un autobus bondé dans le centre de Jérusalem. Vingt-deux personnes ont été tuées et 135, dont beaucoup d'enfants, ont été blessées, lorsque le terroriste a fait exploser un engin de cinq kilogrammes bourré de roulements à billes. L'autobus était plein de familles juives orthodoxes qui rentraient de la prière au Mur des lamentations; le terroriste s'était d'ailleurs habillé en Juif orthodoxe pour pouvoir monter dans l'autobus sans se faire repérer. Le Hamas a revendiqué cet attentat, qui avait été précédé, le 12 août 2003, par deux attaques-suicide quasi simultanées, qui avaient fait deux morts et au moins une douzaine de blessés parmi les Israéliens.

La plupart de ces attaques se sont produites alors même que les groupes terroristes palestiniens avaient déclaré un prétendu cessez-le-feu (*hudna*) qui, dans la pratique, leur a donné l'occasion de se réarmer en vue de planifier et de perpétrer d'autres attentats, tandis que la direction palestinienne officielle ne faisait rien pour les empêcher, au mépris des obligations juridiques et morales qu'elle a souscrites. Aux mesures prises par Israël pour respecter ses engagements, notamment le retrait de forces, le démantèlement des colonies non autorisées, l'assouplissement des restrictions relatives aux voyages et ses tentatives d'améliorer la situation humanitaire et économique, la partie palestinienne a répondu par l'inaction la plus totale et des justifications pathétiques des attentats terroristes qui ont contraint Israël à poursuivre ses opérations de contre-terrorisme défensif.

Comme le montre la récente et sanglante vague de terrorisme, le fait que l'Autorité palestinienne persiste à refuser de prendre la décision stratégique de démanteler les organisations terroristes, dont elle a impudemment déclaré que ce n'était « pas une option », continue à faire ses ravages parmi les civils innocents et à saper les efforts que nous déployons pour instaurer une nouvelle donne dans la région. Elle prouve une fois de plus que la tolérance et la négociation sont impossibles lorsque l'on a affaire à des organisations terroristes malfaisantes, dont le but avoué est la destruction d'Israël et qui mettent leur dessein haineux à exécution en cherchant à tuer aveuglément le plus de civils innocents possible.

À ce moment crucial du processus de paix, la nouvelle direction palestinienne est une fois de plus confrontée à un choix stratégique : continuer sur la voie du terrorisme et du meurtre, ce qui se traduira inévitablement par de nouvelles violences et effusions de sang, ou emprunter le chemin de la paix. Chaque goutte de sang innocent versée dans cette campagne barbare de terrorisme rappelle à Israël qu'aucun accord de paix n'aura des chances d'aboutir tant que les organisations terroristes garderont la capacité de tuer et de mutiler. De deux choses l'une : ou l'Autorité palestinienne en arrive enfin à combattre le terrorisme comme elle en a le devoir et devient un partenaire de paix, ou elle continue à s'allier avec le réseau de terroristes mondiaux et avec les États qui les soutiennent pour semer le désespoir et la désolation sur toute la planète.

Jusqu'à présent, la direction palestinienne, y compris son Observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, glorifie les terroristes, qu'elle présente comme des martyrs et réclame une condamnation de la riposte défensive plutôt que du terrorisme lui-même. Au lieu de chercher à établir un parallèle honteux entre le meurtre délibéré de civils innocents et les mesures défensives prises pour les protéger, la direction palestinienne doit assumer sa part de responsabilités pour le sang versé dans la région et pour son refus répété de rechercher la paix et le compromis.

Israël attend de la nouvelle direction palestinienne qu'elle mette fin au terrorisme une fois pour toutes et qu'elle s'acquitte de ses obligations, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, au droit international et aux accords conclus. Le respect de ces obligations exige qu'elle prenne au minimum les cinq mesures suivantes : 1) démanteler complètement les réseaux terroristes, 2) prévenir les attentats terroristes, 3) confisquer et détruire les armes illégales, 4) traduire véritablement en justice les terroristes, et 5) faire cesser toute incitation au terrorisme dans les médias, dans les mosquées et dans les écoles.

Face au refus persistant de la direction palestinienne de s'acquitter de son obligation de démanteler les organisations terroristes, Israël est contraint de prendre les mesures nécessaires pour défendre ses citoyens, dans le cadre de son droit et devoir de légitime défense. Ce faisant, Israël fera tout pour causer le moins de dommages possible aux populations civiles, malgré les tactiques criminelles et immorales des terroristes palestiniens qui, non seulement prennent délibérément pour cible des innocents, mais mettent aussi gravement en danger les civils palestiniens en se cachant parmi eux, en violation flagrante des principes les plus fondamentaux du droit international humanitaire. La responsabilité des victimes civiles revient avant tout aux organisations terroristes qui n'hésitent pas à faire des civils palestiniens des boucliers humains dans la poursuite de leur campagne criminelle et moralement injustifiable. De plus, cette responsabilité retombe sur la direction palestinienne qui permet aux terroristes d'opérer en toute impunité et dont la position favorable au terrorisme a forcé Israël à prendre des mesures défensives.

Israël en appelle à la communauté internationale pour qu'elle réaffirme son rejet catégorique des tactiques terroristes, qu'elle exige le démantèlement complet des organisations terroristes et use de son autorité pour obliger tous les régimes qui soutiennent le terrorisme dans la région à s'acquitter de leurs responsabilités qui découlent du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1373 (2001). La direction palestinienne doit comprendre que la communauté internationale ne tolérera pas qu'elle continue de ne rien faire pour s'acquitter de son obligation de combattre le terrorisme et n'acceptera jamais la création d'un État palestinien fondé sur le terrorisme et le rejet du droit des autres peuples de la région de vivre dans la paix et la sécurité.

La présente lettre fait suite aux nombreuses lettres dénonçant la campagne de terrorisme palestinien qui a commencé en septembre 2000, qui décrivent les activités terroristes criminelles dont les terroristes et ceux qui les soutiennent portent l'entière responsabilité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 160 de l'ordre du jour. J'adresse une lettre identique au Président du Conseil de sécurité, pour qu'elle soit distribuée comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(Signé) Dan **Gillerman**